

COMPTE-RENDU

BUREAU CLE ADOUR AMONT & MIDOUZE 2 MARS 2026 - VISIOCONFERENCE

Ordre du jour

Avis sur le projet de liaison électrique souterraine Naoutot

Participants

Au titre de la CLE Adour amont :

M. BRAU-NOGUÉ Pierre, Président de la CLE Adour amont (collège Élus – EPTB a3)
M. CASTETS Philippe, collègue Élus, Vice-président de la CLE Adour amont – communauté de communes Nord Est Béarn)
M. LABADIE Bernard (collège Élus, Vice-président de la CLE Adour amont – syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus)
Mme ARGENTIN Cécile (collège Usagers – FNE 65)
M. VAUTTIER Florian (collège Usagers – UNICEM Nouvelle-Aquitaine)
M. GALLO Fabrizio (collège Usagers – CLCV 65)
Mme FEVRIER Patricia (collège État – DDTM 40)

Au titre de la CLE Midouze :

M. LEQUERTIER Antoine (collège Élus, Vice-président de la CLE Midouze - syndicat mixte de développement des Landes d'Armagnac)
M. KRUYNSKI Bernard (collège Élus - Mont-de-Marsan Agglomération)
M. DELAIRE André & M. RENARD Vincent (collège Usagers - Fédération de pêche des Landes)
M. FORTINON Jacques (collège Usagers – Les Amis de la Terre du Gers) & M. VERDIER Daniel (collège Usagers - SEPANSO des Landes)
M. SENEGAS Alban (collège Usagers – OUGC Irrigadour)
Mme FEVRIER Patricia (collège État – DDTM 40)

Invités non membres de la CLE :

M. POIRIER Paul, chargé d'études concertation environnementale, RTE
M. DIALLO Alioune, chargé de projet, RTE
M. AUBRUN Emmanuel, chargé d'affaires eau & environnement, ECR Environnement
Mme DYBUL Floriane, animatrice SAGE Adour amont, EPTB a3
Mme MATIAS Lauren, animatrice SAGE Adour amont, EPTB a3
Mme SZALAI Hélène animatrice SAGE Midouze, EPTB a3

Avis des CLE Adour amont & Midouze sur le projet de liaison électrique souterraine Naoutot

Les membres du Bureau de la CLE Midouze, RTE et ECR Environnement rejoignent la réunion.

M. Poirier (RTE) est invité à présenter le projet de liaison électrique souterraine de Naoutot. Il commence par préciser que différentes solutions ont été proposées et que le dossier déposé reprend la solution présentant le meilleur rapport coût/bénéfices et des impacts moindres vis-à-vis de la ressource en eau. Il signale que le fuseau de moindre impact a été validé par le ministère en novembre 2024 et que le raccordement est prévu de sorte à assurer la mise en service du projet Terr'Arbouts fin 2028. M. Diallo indique que le projet intègre deux types de travaux : des travaux très localisés au poste de Naoutot et des travaux de liaison souterraine intégrant notamment du terrassement, la pose de fagots en fond de tranchées, du remblaiement et du déroulage. Le projet est scindé en tronçons d'une longueur moyenne de 1,5 km, soit 11 tronçons pour une longueur totale de 20 km de liaison. M. Poirier rappelle ensuite le cadre administratif et le planning dans lequel s'inscrit le projet et indique son souhait d'une autorisation délivrée d'ici l'hiver 2026 pour entamer les travaux début 2027.

Mme Matias et Mme Szalai, animatrices des SAGE Adour amont et Midouze, co-présentent l'analyse de compatibilité du dossier aux SAGE et la proposition d'avis soumise aux Bureaux des CLE.

M. Poirier revient sur chaque recommandation proposée pour apporter un éclairage sur le traitement de ces sujets par RTE. Concernant le volet agricole, il précise que RTE propose d'envoyer un courrier aux agriculteurs potentiellement concernés par des impacts sur leurs forages car ils n'ont pas accès à plus de données mais être preneurs de davantage d'échanges et prêts à appeler les agriculteurs s'ils peuvent disposer de leurs coordonnées téléphoniques. Concernant le dimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales, il indique que la fosse déportée ne sera finalement pas nécessaire compte tenu des ouvrages déjà présents sur le site de Naoutot. Il sera toutefois vraisemblablement nécessaire de prévoir un agrandissement du bassin dans le cadre d'un autre projet. Concernant les suivis écologiques, il précise que ceux-ci concernent les habitats faune-flore avec deux passages par an sur 5 ans et que le suivi des habitats humides sera donc intégré. M. Poirier (RTE) confirme que les rapports de suivi pourront être transmis aux CLE tout comme il peut demander à Biotope, qui a réalisé les prospections zones humides, d'envoyer aux CLE les résultats des inventaires réalisés. Concernant l'information du syndicat d'eau potable, M. Poirier indique ne pas avoir identifié ce besoin et être preneur d'un contact au syndicat pour mettre en place une information continue en phase chantier.

Le président de la CLE Adour amont propose ensuite d'ouvrir les échanges, avant de quitter la réunion en raison de contraintes professionnelles. M. Labadie est désigné pour reprendre la présidence de la séance.

M. Verdier (SEPANSO Landes) indique que le projet Terr'Arbouts fait l'objet d'un recours juridique. Il interroge donc RTE sur le décalage des travaux que cela pourrait induire. M. Poirier indique que le planning de travaux présenté est celui en l'état du dépôt du dossier mais qu'il pourra être revu selon les contraintes du projet Terr'Arbouts qu'il vise à alimenter. Il précise que l'enjeu est surtout celui de la date de finalisation du projet au niveau du poste de St-Gein.

M. Verdier souhaite savoir dans quel sens le projet sera déployé. RTE indique qu'il n'y a pas de sens imposé aux travaux et qu'il peut se faire par sections de 200-300 ml en s'adaptant aux contraintes de périodes de travaux des différents secteurs, par exemple en évitant les secteurs à enjeu biodiversité en été. En effet, le projet fonctionne en tronçons indépendants, raccordés entre eux par la suite. Ainsi, plusieurs équipes peuvent être réparties en même temps sur différents secteurs du projet.

M. Verdier (SEPANSO Landes) souhaite des précisions sur le devenir du projet en cas d'arrêt du projet Terr'Arbouts et les surcoûts éventuels en cas de modification du calendrier. RTE indique être lié à GLHD (Green Lighthouse Développement), porteur du projet Terr'Arbouts, par une convention de raccordement. Aussi, tant que le projet n'est pas sécurisé juridiquement, la convention n'est pas signée. Les coûts seront actualisés lors de la signature de la convention et en cas de surcoût, celui-ci sera pris en charge par GLHD.

Mme Argentin (FNE 65) souhaite connaître les matériaux en contacts avec le milieu naturel. RTE indique qu'il s'agit de composés plastiques en PEHD. Il est précisé que les câbles sont intégrés dans 5 à 6 épaisseurs d'isolant puis dans des fourreaux en PEHD lorsqu'ils ont vocation à être au contact du sol et en PVC quand ils sont au contact du béton. Les fourreaux sont regroupés par 3 pour former des fagots qui sont ensuite recouverts de terre. Mme Argentin s'interroge sur la durée de vie sans dégradation du fourreau ? M. Poirier indique qu'elle est estimée à 60 ans.

Mme Argentin questionne RTE sur la largeur de la bande au sein de laquelle le suivi faune-flore sera réalisé. Il est précisé que ce sera sur l'assiette du chantier. Elle demande ensuite si les retours des suivis d'autres projets de même type sur la faune ont été pris en compte pour adapter le projet. RTE confirme que les mesures proposées sont celles qui ont été évaluées les plus efficaces dans le cadre de suivis réalisés sur d'autres sites.

Une discussion s'engage ensuite entre FNE et RTE sur la présence d'élevage à proximité des lignes hautes tensions enterrées et les impacts possibles. Il en résulte que RTE vérifiera que l'étude réalisée en lien avec la chambre d'agriculture des Landes tient compte des enjeux élevages et FNE transmettra à RTE la jurisprudence existante reconnaissant des impacts de lignes enterrées sur l'élevage. Toutefois, ces échanges dépassant le cadre du SAGE, ils seront traités en bilatéral.

M. Fortinon (Les Amis de la Terre du Gers) souhaite avoir des précisions sur la prise en compte des enjeux liés aux risques incendie. M. Dallo (RTE) précise que sur le principal risque concerne les transformateurs. La prise en compte du risque est ensuite détaillée : le poste de Naoutot possède des vannes qui cloisonne l'huile en sortie de fosse et le feu s'éteint dans la fosse enterrée, les contacts sont pris avec la DFCI pour les zones concernées et le contact du SDIS sera pris pour les travaux. Enfin, lors des travaux, une sensibilisation des équipes au risque incendie sera réalisé en période sensible afin de prévenir et limiter ce risque. M. Dallo indique que l'évaluation du risque incendie est intégrée dans l'étude d'impacts.

M. Lequertier (vice-président de la CLE Midouze, syndicat mixte de développement des Landes d'Armagnac) interroge le porteur de projet sur une éventuelle compensation prévue pour les agriculteurs en cas de manque d'eau. RTE indique que le contact n'a pas encore été pris mais que ce sera le cas avant les travaux et qu'a priori, l'impact pourra être négligeable avec un bon calage du planning de travaux. M. Lequertier souligne que l'enjeu est bien celui du calage du calendrier qui nécessite des échanges le plus en amont possible. RTE indique

être accompagné par la chambre d'agriculture des Landes et qu'une indemnisation pourra donc être envisagée si l'impact était supérieur à celui prévu mais que les prélèvements se font surtout en été où le besoin de pompage pour les travaux est plus limité car ceux-ci se font à faible profondeur. M. Senegas (Irrigadour) s'interroge sur la prise en compte des réseaux d'irrigation. RTE précise avoir procédé à une détection des réseaux existants afin de les éviter. M. Senegas souligne qu'il est important d'informer les agriculteurs bien en amont de la période de travaux sur la section concernée, et idéalement dès qu'un calendrier précis est connu, car les agriculteurs peuvent souhaiter adapter leurs semis ou cultures au regard de la contrainte potentielle.

Le porteur de projet et son bureau d'études quittent la réunion pour le vote de l'avis.

L'animatrice du SAGE Adour amont reprend la proposition d'avis initiale au regard des discussions et interroge les membres des Bureaux sur leurs souhaits d'évolution ou non de la proposition.

Sur le fait qu'un nouvel ouvrage de gestion des eaux pluviales ne sera pas nécessaire, Mme Argentin souligne que pour l'instant rien n'est acté par écrit. Les Bureaux conviennent de maintenir la proposition en commençant la recommandation par le fait qu'elle est « en cas de maintien du besoin d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales supplémentaire au niveau du poste de Naoutot » et de basculer cette recommandation en fin de liste.

M. Fortinon souhaite qu'une recommandation soit ajoutée pour préciser les mesures de prévention et de gestion des risques d'incendies. Mme Dybul (animatrice du SAGE Adour amont) rappelle que cet enjeu est absent des SAGE mais que les recommandations peuvent être plus larges que le seul contenu des SAGE. Au regard de la mention de RTE sur le contenu de l'étude d'impact, elle interroge Mmes Matias et Szalai qui ont analysé le dossier sur la présence d'éléments au dossier. Ces dernières indiquent ne pas avoir identifié d'éléments à ce sujet dans les documents transmis. Il est proposé d'élargir la nouvelle recommandation à l'ensemble des risques, en intégrant explicitement le risque incendie, compte tenu du champ d'application du SAGE. Cette proposition est validée par le Bureau des CLE et basculera en fin de liste de recommandations.

Il est également proposé d'adapter la proposition concernant le lien permanent avec le syndicat d'eau potable lors des travaux en périmètre de protection éloigné du captage, en précisant les coordonnées du syndicat dans l'avis et d'explicitier le fait que les exploitants des forages agricoles susceptibles d'être impactés par le chantier devront être contactés le plus en amont possible des travaux afin d'adapter le planning de travaux en concertation. Ces recommandations seront placées en début de liste car elles sont les plus stratégiques.

Il est ensuite procédé au vote de l'avis. Un avis de compatibilité aux SAGE Adour amont et Midouze avec 6 recommandations est validé avec 1 voix contre (SEPANSO en raison du calendrier de dépôt de l'autorisation au regard du contentieux en cours sur le projet Terr'Arbouts). Les recommandations sont les suivantes :

- a) Les Bureaux de CLE recommandent vivement au porteur de projet de prendre contact le plus en amont possible des travaux, et idéalement dès l'obtention de l'autorisation, avec les propriétaires des forages agricoles susceptibles d'être impactés par les prélèvements associés aux travaux. Cet échange doit permettre d'identifier plus finement les besoins des exploitants agricoles pour prendre en considération les périodes pour l'irrigation des cultures et adapter les périodes d'intervention pour ne pas compromettre les besoins d'irrigation agricole.
- b) Les Bureaux de CLE recommandent vivement au porteur de projet de se mettre en contact avec la régie des eaux de la communauté de communes du Pays Grenadois (Claire COSTEL : direction@eau-paysgrenadois.fr ; 06.45.66.06.85), en charge du captage de Laglorieuse, durant toute la durée des travaux sur le linéaire interceptant les périmètres de protection de ce captage et à maximiser la vigilance sur les risques de pollution dans ces secteurs.
- c) Les Bureaux de CLE recommandent de veiller à l'efficacité des mesures de réduction des impacts sur les zones humides en mettant en place un suivi post-travaux sur les zones humides impactées et transmettre les résultats des suivis aux CLE afin de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques de réduction des impacts sur les zones humides.
- d) Les Bureaux de CLE recommandent de transmettre les résultats des inventaires zones humides à l'EPTB afin d'enrichir la base de données « zones humides du bassin de l'Adour », en lien avec les dispositions G1P1 du SAGE Midouze et 18.2 du SAGE Adour amont.
- e) En cas de maintien des travaux de création ou de modification d'un dispositif de gestion des eaux pluviales au niveau du poste de Naoutot dans le cadre du projet, les Bureaux de CLE incitent à clarifier les modalités de calcul du dimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales nécessaire au regard de la surface exacte des nouvelles zones imperméabilisées au poste de Naoutot. Il s'agit notamment d'explicitier les hypothèses de calcul prises en référence (coefficient de ruissellement, pluie de référence, etc.) ayant servi au dimensionnement du bassin d'infiltration, afin d'éclairer l'analyse de la gestion des eaux pluviales et de s'assurer de leur cohérence avec les documents de référence locaux.
- f) Les Bureaux de CLE incitent à compléter le dossier en précisant les modalités de prévention et de gestion des risques dans le cadre du projet, et notamment des risques d'incendies.

M. Labadie remercie les participants et clôture la séance.